



Géoportail mapnv.ch

0 10 20 30m

Bien que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude de ce plan.

nul 1/1

mardi 04 avril 2023 16:24

REÇU LE 24 AVR. 2023

Commune de
Grandson

Ab21-2023

DEMANDE D'AUTORISATION POUR ABATTAGE D'ARBRE

Tout arbre dont le tronc est d'un diamètre supérieur à 25 cm, mesuré à 1 m du sol, les haies vives, les cordons boisés et les boqueteaux sont considérés comme un patrimoine à protéger (art. 9 à 21 du règlement d'application du 22.03.1989 de la Loi sur la Protection de la Nature des Monuments et des Sites).
Les arbres fruitiers ne sont pas concernés.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 25.04.23 au 14.05.23

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Lüthi Catherine & Florian
Adresse: Grand-Clos 1 1422 Grandson
Parcelle n°: 2104
Essence: Cypres
Diamètre à 1 m du sol: 30cm
Motif de la requête: Suite à tempête, l'arbre à cassé, actuellement en appui sur le mur du jardin

Date: 20.04.2023 Signature:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE DES TRAVAUX

décollement de
souches suite aux
divers coups de
vent + fissures
du tronc
à enlever

André Clémenton
Garde forestier
La Cour 4
1427 Chevillys

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE

☐ oui ☐ non

Date et signature: _____ Date et signature: _____

Visa du Municipal délégué: _____

La Municipalité autorise / refuse l'abattage avec / sans plantation compensatoire.

Date: _____ Taxe compensatoire: _____

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 • case postale 23 • 1422 Grandson • Tél. 024 441 41 00 • www.grandson.ch